



LES INFOS

lundi 24 octobre
2011



Union Syndicale
Solidaires



Site Internet : <http://sudsnp.e.fr>
Mail : sud.snpe@snpe-syndicat.fr

Projet Herakles

CCE du 20 octobre 2011

Le cabinet d'expertise Syndex a présenté un rapport partiel sur le projet de fusion Herakles. Le rapport définitif sera rendu le 28 octobre et la direction maintient son calendrier du 03 novembre pour l'avis du CCE.

Le rapport partiel de l'expert fait ressortir 4 points essentiels :

1) Annonce de 120 suppressions d'emplois sur 3 ans sans avoir plus de précision, sans connaître les postes visés !!!

L'expert prévient que même si les 120 suppressions de postes se déroulent, a priori, sans licenciement

« L'effectif d'Herakles ne sera pas stabilisé pour autant, puisque le modèle d'organisation du travail de la future société fera l'objet de pressions d'autant plus prédictibles qu'elles sont déjà à l'œuvre dans le Groupe. »

D'abord, à travers la notion de « services partagés » Le groupe (comme d'autres) est engagé dans une logique de diminution de son coût de fonctionnement, qui passe par une centralisation des fonctions supports mutualisées au sein de « services partagés » avec une gestion centralisée : RH, achats, finance...

Ensuite, à travers la logique « Safran+ » : actions d'amélioration de la compétitivité » « avec une pression forte du groupe en la matière »

Enfin, à travers l'alignement d'Herakles sur le modèle industriel de SPS, avec un risque d'externalisations » (sous-traitance)

L'expert met en avant des réductions d'effectifs à prévoir, en plus des 120 postes annoncés avec la centralisation des fonctions support au niveau du Groupe dont les projets sont en cours.

SUD n'a cessé de questionner la direction à ce sujet et elle répond que nous ne sommes pas concernés aujourd'hui...

Ensuite, SAFRAN met en place des actions d'améliorations de la compétitivité avec SAFRAN +

Et pour finir, l'expert met en garde contre les risques de sous-traitance des activités avec « l'alignement d'HERAKLES sur le modèle industriel de SPS. »

En plus des suppressions d'emplois, c'est de la mort de notre culture de la sécurité et des bouleversements radicaux de nos conditions de travail dont il s'agit !!!

Non seulement cela relève du CHSCT, mais comment-pourrions nous nous prononcer sans même savoir quels sont les 120 premiers postes qui seront supprimés et s'ils correspondent réellement à des départs amiante ?

2) Mouvement de personnel entre les établissements de St Médard et du Haillan concernant 221 personnes qui est une situation facteur de stress.

« Les collectifs de travail vont être partiellement éclatés, ce qui est un facteur de stress pour les salariés concernés »

« globalement 10% de l'effectif changerait de lieu de travail (221 personnes) :

Notamment 115 mouvements du Haillan vers St Médard

Et 75 mouvements de St Médard vers le Haillan

Il appartient sans doute à votre direction de vous transmettre ce détail

La (future) direction des affaires industrielles explique être en cours d'étude « fine » de ces mouvements, au-delà du principe affiché dès le mois de juillet en CCE.

Comment pourrions-nous émettre un avis sans que le CHSCT soit consulté sur le mouvement de 221 personnes entre les sites de St Médard et du Haillan ?

Et comment se prononcer sans d'autres informations alors que la direction reconnaît qu'elle n'a pas finalisé ces mouvements ?

3) Aucun engagement sur le socle social

« On peut s'interroger sur le calendrier annoncé de cette période de négociation : en l'état, la conclusion d'un accord est prévue après la consultation du CE SPS et du CCE SME, ce qui équivaut à recueillir l'avis des IRP (élus CCE) sans que celles-ci ne connaissent l'un des paramètres déterminants pour l'avenir des salariés (c'est-à-dire leurs conditions de travail, horaires comme rémunération). »

Au sujet de l'économie récurrente de 10 Millions € (chaque années à partir de 2015) sur la masse salariale, l'expert écrit :

« Cette enveloppe « libérée » par les suppressions de postes issues de la création d'Herakles pourrait être consacrée, partiellement ou intégralement, au financement de la convergence des statuts »

Comment pourrions-nous donner un avis alors que la direction n'a pris aucun engagement sur le futur accord d'entreprise ?



Projet Herakles

CCE du 20 octobre , suite...

4) Faute d'éléments suffisants fournis par la direction, le rapport pose plus de question que de réponses sur des points financiers importants.

« Une procédure en vue de consultation au calendrier qui peut surprendre

Entre juillet et fin septembre, votre direction expliquait que bon nombre d'informations n'existeraient qu'au fil de l'eau, après la création d'Herakles : un projet dont les contours se préciseraient « en marchant » ?

Durant les 10 premiers jours d'octobre, de nombreux éléments jusque là réputés inexistantes avant Fin 2011 voire début 2012 nous ont été transmis :

- _ Un détail des coûts liés à la création d'Herakles
- _ Un PMT « consolidé » (prévisions financière moyens terme)
- _ Une hypothèse de suppressions de postes

Mais ces éléments sont contradictoires entre eux

Et une consultation prévue pour fin octobre, sans qu'aucune garantie n'existe que soient résolues ces incohérences »

L'expert souligne plus loin ...

« Avec une conduite du changement largement outillée par des consultants extérieurs, mais qui progressent sans doute trop rapidement eu égard aux différences de culture actuelles »

Enfin, comment pourrions nous émettre en avis alors que le cabinet d'expertise nous fait savoir qu'il lui manque des éléments essentiels à son analyse que la direction n'a toujours pas fournie ?

Et surtout comment les élus peuvent-ils donner un avis sans ces éléments en sachant qu'ils autorisent ainsi la direction à la mise en œuvre de la fusion ?

A l'issue de la présentation du rapport de l'expert, les élus SUD ont posé des questions à la direction sur tous les aspects du projet (réorganisation des services, ROXEL, répartition détaillée des suppressions de postes, futur accord d'entreprise, sécurité auto, CRB...)

Nous n'avons obtenus aucunes réponses claires.

Déclaration SUD au CCE du 20 octobre 2011

1 « *Calendrier : le rapport définitif étant rendu le vendredi 28 octobre 2011, suivi d'un week-end avec un pont, nous n'avons que le mercredi 02 pour étudier le rapport et pour consulter les salariés, c'est impossible. Il faut reporter la consultation prévue le 03 novembre 2011.* »

Sur le point 1 de notre déclaration, **nous n'avons obtenu aucun soutien des autres syndicats.**

La direction a maintenu son calendrier.

2 « *les mouvements de personnels et les suppressions d'emplois inscrits dans le projet sont générateurs d'incertitudes sur le devenir des salariés et sur la charge et les conditions de travail qui en résulteront.*

Ces incertitudes sont du champ de prérogative du CHSCT, nous demandons que le CCE sollicite l'avis des CHSCT sur le projet final d'organisation HERAKLES pour se prononcer.

Les élus SUD du CCE demande un vote du CCE sur ce point.

Nous avons soumis le point 2 au vote, **la CGC, la CFDT et la CGT ont refusé de prendre part au vote, seul SUD a voté pour.**

La direction a maintenu son calendrier.

3 « *Comment le CCE peut-il se prononcer sur le projet final et donc permettre son application alors que la direction n'a donné aucune garantie sur le socle social du projet comme sur les conditions de travail qui résulteront de ce projet.*

Comme cela est d'ordinaire pratiqué par le groupe SAFRAN, nous réclamons la mise en place d'un accord dans lequel la direction s'engage

- Au minimum sur les grandes lignes qui constitueront le futur accord d'entreprise

- Sur des garanties étayées par des informations suffisantes à rassurer les salariés sur leurs conditions de travail à venir pour chaque secteur. »

Sur le point 3 de notre déclaration, **nous n'avons obtenu aucun soutien des autres syndicats.**

Les extraits que nous publions sur le rapport de l'expert ne font que conforter nos positions, c'est pourquoi nous les maintiendrons et nous soumettrons au vote ces 3 points au CCE de vendredi 28 octobre.